

**DEPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DE TROYES
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS**

Séance du 04 MAI 2026

Date de la convocation : 21/04/2026
Date d'affichage de la convocation : 21/04/2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **04 mai à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 26
Représentés : 03
Votants : 29

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Gérald ROUSSELOT, Sylvie VELUT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Kylan GORIT, Sylviane BAILLY, Elodie BRINDLE-CHORAIN, Bernal COLLOMBET, Axelle BOUDIN, Maude FROTTIER, Gérard DUPUIS, Agnès LOGA-PETITJEAN Roman VINCENT, Philippe GOFFART, Gérard BOULET, Gilles FOUILLADE, Hubert PROT, Claire ADAM, Jean BAILLOT.

Absents ayant donné procuration : Mme Sonia PREHOUBERT (pouvoir à Sylvie VELUT), Mme Eloïse SOYER (pouvoir à Sophie BLANCHIN), Mme Vanessa MOCQUERY-CHEVALLIER (pouvoir à Gilles FOUILLADE)

Absent : -----

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VELUT

Délibération n°

2026_D_047

Objet de la délibération : POLE SCOLARITE-ENFANCE-JEUNESSE – TARIFS SEJOURS ETE 2026 DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET CLUB ADOS

Madame le maire

↳ Informe que des séjours vacances sont organisés dans le cadre de l'accueil de loisirs et du Club Ados au cours de l'été 2026.

↳ Propose de fixer pour ce séjour, des tarifs comprenant transport, hébergement, pension complète et activités comme suit :

	SEJOURS					
	QF<300	301<QF<570	571<QF<675	676<QF<840	841<QF<1100	QF>1101
Enfants résidents sur AVP	48,19 €	60,18 €	75,28 €	94,01 €	117,35 €	146,57 €
Enfants dont un des 2 parents travaille sur AVP	96,51 €	115,73 €	138,83 €	166,67 €	200,00 €	239,95 €
Enfants autre que 1 et 2	115,73 €	135,44 €	162,60 €	195,12 €	234,10 €	280,87 €

Le **Conseil municipal**, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ **ACCEPTE** les tarifs indiqués ci-dessus concernant les séjours (été 2026) pour l'accueil de loisirs et le Club des comprenant transport, hébergement, pension complète et activités.

↳ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire, Séverine DELSERT-BROQUET.

